

MAIRIE  
LE POIRE SUR VELLUIRE  
3 RUE PIERRE BALLARD  
85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Mardi 20 juin 2017

**Président :**

Alain REMAUD

**Secrétaire(s) de séance :**

Élisabeth DIEDRICH

**Présents :**

Alain REMAUD - Philippe LECOINTE - Élisabeth DIEDRICH - Sophie MANCEAU - Maryse DE OLIVEIRA - Frédéric THENAISIE - Jean-Marie OLLIVIER - Patrice BICHE - Michaël HAPIOT

**Absents :**

Alain BENETEAU (pouvoir à Jean-Marie OLLIVIER) - Xavier GRILLO (pouvoir à Alain REAMUD) - Christian VEILLON - Matthieu RAMBAUD - Caroline POUVREAU

**Le Conseil Municipal:**

- propose de fixer un taux d'avancement au grade d'Adjoint Technique de 2e classe à 100%. La délibération sera prise après avis du Comité Technique.
- Vote le programme de voirie 2017 et autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise SOTRAMAT - Montant : 15.453,07 € HT. A l'unanimité.
- est informé des cours d'eau retenus entre le canal de Luçon et le bassin aval de la Vendée dans le périmètre des Syndicats de Marais. Au Poiré-sur-Velluire, des travaux de curage, élagage, taille seront effectués par le Syndicat Mixte sur le canal de ceinture (ceinture sud en 2017- ceinture nord en 2018).
- est informé du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte - exercice 2016.
- vote des subventions concernant l'ouverture du Communal 2017. ( Comité des Fêtes : 690. 05 € / Epouesou : 174.00 €). A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer les devis concernant les travaux au local technique. Montant HT: 32.697,44 €. A l'unanimité.
- autorise le Maire à signer l'estimation du SYDEV concernant une lanterne sur le nouveau chemin piéton rue Jean Moulin. Participation de la Commune : 1.729,00 €. A l'unanimité.
- est informé que la Commune a obtenu une subvention de 12.098,93 € pour les travaux du local technique dans le cadre de la DETR et une subvention de 75.000 € pour l'aménagement du Centre Bourg - tranches A à D - dans le cadre du FSIL - CR.
- engage une discussion sur le projet de Commune Nouvelle avec Velluire. Le Conseil Municipal est favorable à une fusion pour le 1er janvier 2020.

*- Un seul conseiller est favorable à la fusion au 01.01.2018 (Alain BENETEAU) -*

Pour extrait :

En Mairie, le 27 Juin 2017

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

